

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

THÈME CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE DÉMILITARISATION EXTRA-CONTINENTALE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Constatant que certains États implantent des bases militaires sur des terres qui leurs sont étrangères,

Déplorant que ces États, qui ne subissent pas d'impact direct sur leur nation, envahissent légalement des territoires souverains avec des intentions égoïstes qui ne sont que le fruit de stratégies politiques et économiques

Alarmée des conséquences néfastes de leur présence dans les pays en question et des proportions que prennent certaines guerres civiles à cause de la présence de ces intervenants.

Propose de créer une organisation internationale ayant pour but de réduire dans le futur la création de nouvelles bases militaires de la part tout pays dans des contrées ne se situant pas sur le même continent que leur métropole.

- Ce procédé amènerait à la diminution du nombre d'intrusions commises par des nations étrangères au cours de conflits ne les concernant pas directement;
- qu'à l'aide des états concernés les bases déjà occupées auparavant soient démilitarisées au fil des années ;
- que les pays tels que la Russie se trouvant à 23% en Europe et 77% en Asie puissent positionner jusqu'à 23% de leurs bases militaires en Europe et jusqu'à 77% de ses bases en Asie. Ce principe s'applique également à tout autre pays se trouvant dans la même situation; c'est à dire, géographiquement sur plusieurs continents.

Le texte français fait foi.